

- Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00, **sauf** vacances scolaires et veilles de jours fériés : fermeture à 17h00
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00

Demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport pour majeur

Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande et du retrait du titre d'identité

Carte nationale d'identité	Passeport
Lieu de dépôt et formulaire	
Commune du domicile	Commune équipée d'une station biométrique Uniquement sur rendez-vous Présenter les originaux et les photocopies des pièces demandées
Remplir uniquement la 1^{ère} page en majuscules et à l'encre noire	
Photos	
x 2	x 1
Non découpées, de format 35 x 45 mm, identiques, datant de moins de 6 mois, de face, tête nue, sur fond clair, visage dégagé, si lunettes : pas de monture épaisse ni de verres teintés, pas de reflets sur les verres	
Justificatif de domicile	
<ul style="list-style-type: none"> • Document datant de moins de 3 mois, facture de gaz ou d'électricité, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, acte de propriété, contrat de location, échéancier... • Si vous êtes domicilié(e) chez un tiers : justificatif de domicile + attestation sur l'honneur d'hébergement + copie de la carte d'identité de l'hébergeant 	
Première demande	
Passeport en cours de validité ou échu depuis moins de 2 ans	Carte nationale d'identité en cours de validité ou échu depuis moins de 2 ans
Renouvellement	
Carte nationale d'identité en cours de validité ou échu depuis moins de 2 ans	Passeport en cours de validité ou échu depuis moins de 2 ans
En l'absence de pièce d'identité – 1^{ère} demande et renouvellement	
<ul style="list-style-type: none"> • Extrait avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance (à demander dans la commune de naissance) datant de moins de 3 mois • Si cet acte ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents au moins est né en France), tel que : <ul style="list-style-type: none"> - la déclaration d'acquisition de la nationalité française - l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française - un certificat de nationalité française. • Document officiel avec photo (permis de conduire, permis de chasse, carte vitale, licence de sport, carte de bus, carte étudiante...) ou attestation sur l'honneur précisant que le demandeur n'est en possession d'aucun document officiel avec photo 	
Majeur sous tutelle	
<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite du tuteur + copie de sa carte nationale d'identité • Jugement de tutelle • Hébergement dans une structure d'accueil : attestation d'hébergement + copie de la carte nationale d'identité du signataire de l'attestation 	
Utilisation d'un deuxième nom en nom d'usage	
<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'autre parent : 1 extrait d'acte de naissance faisant apparaître la double filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance, de moins de 3 mois • Pour les personnes mariées : 1 acte de mariage ou 1 acte de naissance avec mention du mariage, de moins de 3 mois • En cas de divorce : 1 copie de la décision de justice (divorce par exemple) mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint ou l'autorisation de l'ex-conjoint accompagnée d'une copie de sa carte d'identité ou de son passeport • Pour les personnes veuves : 1 acte de décès du conjoint 	
Perte ou vol	
<p>Déclaration de perte, à établir en mairie</p> <p>Déclaration de vol, à établir en gendarmerie ou au commissariat de police</p>	
Timbres fiscaux	
Uniquement en cas de perte ou vol	Dans tous les cas
Timbre fiscal d'une valeur de 25 € disponible en bureau de tabac	Timbre fiscal d'une valeur de 86 € disponible en bureau de tabac ou sur https://timbres.impots.gouv.fr